Image not found or type unknown

Recours contre tiers CPAM

Par **Jlouis1983**, le **05/10/2022** à **02:25**

Bonjour,

J'ai été condamné en 2005 pour violance volontaire par le tribunal de grande Instance.

La CPAM avait fait un recours contre tiers.

Depuis je n'avais jamais eut de nouvelles jusque-là.

J'aurais voulu savoir si l'article L. 111-4 du code des procédures civiles d'exécution est applicable dans mon cas cordialement.

Par **P.M.**, le **05/10/2022** à **08:38**

Bonjour,

La prescription d'un titre exécutoire (Jugement) est effectivement de 10 ans (sauf interruption...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés